

CGV – Atelier Style et Finesse

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités de vente des prestations de tapisserie d'ameublement proposées par Atelier Style et Finesse, micro-entreprise dirigée par Fraieh Sarah.

2. Prestations

Les prestations comprennent notamment :

- Réfection de sièges
- Confection sur mesure (coussins, rideaux, etc.)
- Conseil en choix de tissus et matériaux

Chaque prestation fait l'objet d'un devis personnalisé.

3. Devis et commande

- Le devis est gratuit
- Il est valable 15 jours à compter de sa date d'émission
- La commande est validée à réception du devis signé accompagné d'un acompte

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros (€).

TVA non applicable, article 293B du CGI (micro-entreprise).

Les prix peuvent varier selon :

- Le tissu choisi
- L'état du mobilier
- La complexité du travail

5. Acompte

Un acompte de 30 % est demandé à la commande.

Le solde est à régler à la livraison.

6. Délais

Les délais sont donnés à titre indicatif.

Atelier Style et Finesse ne pourra être tenue responsable en cas de retard dû à :

- Fournisseurs

- Problèmes d'approvisionnement
- Cas de force majeure

7. Livraison / restitution

- Remise en main propre ou livraison (à définir avec le client)
- Les éventuels frais de livraison sont à la charge du client

8. Droit de rétractation

Conformément à la législation en vigueur, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations personnalisées et sur mesure.

9. Responsabilité

L'entreprise s'engage à apporter le plus grand soin aux objets confiés.

Toutefois, elle ne peut être tenue responsable :

- de l'usure préexistante du mobilier
- de défauts cachés ou fragilités structurelles

10. Paiement

Paiements acceptés :

- Espèces
- Virement bancaire
- Chèque

Tout retard de paiement pourra entraîner des pénalités conformément à la réglementation en vigueur.

11. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée.

À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents.

Clauses complémentaires – Atelier Style et Finesse

12. Fourniture des tissus par le client

Lorsque le client fournit son propre tissu :

- **Atelier Style et Finesse ne peut garantir la qualité, la résistance ou l'adéquation du tissu au projet**
- **Aucun remboursement ou geste commercial ne pourra être exigé en cas de défaut du tissu**
- **Les métrages fournis doivent être suffisants (un complément pourra être demandé si nécessaire)**
- **L'atelier décline toute responsabilité en cas de défaut après pose (usure prématurée, déchirure, tenue des couleurs...)**

13. Mobilier confié

Le client reconnaît confier un mobilier pouvant présenter :

- **une usure naturelle**
- **des fragilités structurelles**
- **des défauts cachés**

En conséquence :

- **des réparations supplémentaires peuvent être nécessaires (avec accord du client)**
- **Atelier Style et Finesse ne pourra être tenue responsable de détériorations liées à l'état initial du meuble**

14. Stockage et récupération

Une fois la prestation terminée :

- **le client est informé de la disponibilité de son bien**

Le mobilier devra être récupéré dans un délai de 30 jours.

Passé ce délai :

- **des frais de stockage pourront être appliqués**
- **sans réponse du client après plusieurs relances, le meuble pourra être considéré comme abandonné (dans le respect de la législation)**

15. Annulation de commande

En cas d'annulation par le client après validation du devis :

- **l'acompte versé reste acquis à Atelier Style et Finesse**
- **les matériaux déjà commandés seront facturés**

16. Réserve de propriété

Le mobilier restauré ou confectionné reste la propriété de Atelier Style et Finesse jusqu'au paiement complet de la facture.

17. Médiation de la consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le client peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en cas de litige.

Clauses professionnelles supplémentaires

18. Droit d'utilisation des photos

Atelier Style et Finesse se réserve le droit de photographier les réalisations (avant / après) à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux).

Le client peut s'y opposer par écrit avant la réalisation de la prestation.

19. Validation esthétique

Le client reconnaît avoir été conseillé dans ses choix (tissu, teinte, finitions).

Toutefois :

- le choix final relève de sa responsabilité
- aucun retour, remboursement ou modification ne pourra être exigé pour des raisons purement esthétiques une fois la prestation réalisée

20. Modifications en cours de prestation

Toute demande de modification après validation du devis :

- devra faire l'objet d'un accord
- pourra entraîner un coût supplémentaire
- pourra allonger les délais

21. Cas de force majeure

La responsabilité de Atelier Style et Finesse ne pourra être engagée en cas d'événements indépendants de sa volonté :

- maladie
- accident
- catastrophe naturelle
- rupture d'approvisionnement